

# Marssac Info

Journal Municipal d'information

Mai 2019 - N° 96



Vous trouverez dans ce Marssac Info le budget 2019, dernier budget de notre mandat. Il a été voté avec toujours la même volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services rendus aux marssacois et d'assumer les investissements indispensables pour le développement de la commune sans avoir recours à des emprunts nouveaux. Ce budget, vous le verrez aussi, a été voté sans augmenter les taux communaux des taxes locales (Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti), ce qui a été la règle pour cinq des six budgets votés pendant cette mandature.

Ce journal se fait aussi l'écho de l'action des jeunes élus du Conseil Municipal Jeunes qui ont offert aux enfants hospitalisés une parenthèse festive pleine de chaleur et d'amitié. Cette belle action les honore et mérite d'être mise en avant.

Autre parenthèse festive, riche de rencontres, de plaisirs et de musique, nos grandes fêtes du Printemps organisées par les bénévoles du Comité des Fêtes. Ceux-ci se dépensent sans compter pour que la fête soit belle pour tout le monde et que petits et grands puissent profiter d'un maximum de spectacles et d'animations gratuites. Qu'ils en soient ici remerciés très chaleureusement.

Ce mois de mai, enfin, est celui des élections européennes, moment important de notre vie démocratique. Le 26 mai prochain, nous sommes tous invités à nous rendre aux urnes pour élire les eurodéputés qui représenteront la France au Parlement Européen. Quelles que soient nos opinions, ne laissons pas passer notre chance de pouvoir voter. Tant de pays et tant de peuples en sont privés.

Ce 26 mai, votons pour que personne ne décide à notre place !

Bien à vous.

Anne-Marie Rosé

## [ sommaire ]

|  |          |
|--|----------|
| Les travaux sur notre commune  | p 3 & 4  |
| Commémoration du 8 mai 1945  | p 5      |
| Grand jeu de la Fête des Mères   | p 5      |
| Elections : appel à bénévoles  | p 5      |
| Le 16 juin, Marssac fête le cinéma   | p 5      |
| Nos jeunes élus se mobilisent pour les enfants hospitalisés                    | p 6      |
| Les Amis de l'école remercient la Société Alkia                                | p 7      |
| Succès de la 1 <sup>ère</sup> Bourse aux Jouets & Vide dressing enfants        | p 7      |
| Agenda des manifestations  | p 8      |
| Compte-rendu du Conseil Municipal  | p 8 à 13 |
| Marssac RSDT : une action de sensibilisation organisée pour les jeunes du club | p 13     |
| Une marssacoise artiste peintre et poétesse                                    | p 13     |
| Un site web pour connaitre le résultat des élections européennes en temps réel | p 13     |
| Rives du Tarn Running : remise officielle des nouvelles vestes aux adhérents   | p 14     |
| Repas de quartier : la Mairie vous apporte son aide                            | p 14     |
| Nouvelle activité «Top Vape» au Tabac Mag Presse                               | p 14     |
| Tempo Harmony au théâtre des Lices pour une soirée solidaire                   | p 15     |
| Marssac en fête du 10 au 12 mai  | p 16     |
| 10 <sup>ème</sup> édition de la Bourse aux vélos d'occasion                    | p 16     |
| Des nouvelles des «Planches»   | p 17     |
| Juin : dernier Marssac Info avant les vacances !                               | p 17     |
| Dimanche 26 mai - Elections Européennes  | p 18     |
| La Clé des champs recrute  | p 19     |
| Ambiance Scandale concours de danse !  | p 19     |
| PLUI du Grand Albigeois : l'enquête publique démarre                           | p 20     |

### Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

### Votre Mairie

#### Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

[accueil@marssac-sur-tarn.fr](mailto:accueil@marssac-sur-tarn.fr)

[www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

Mme Catala, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous le mardi de 9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

Retrouvez votre Marssac Info

**TOUT EN COULEUR**

sur : [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

## à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

**Pascal Crépin**

06 80 41 20 42

[pascal.crepin@wanadoo.fr](mailto:pascal.crepin@wanadoo.fr)

ou

**Thierry Stéfanon**

06 23 87 24 98

[thierry.stefanon@wanadoo.fr](mailto:thierry.stefanon@wanadoo.fr)

**LA DÉPÊCHE**

**Paulette Cluzel**, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les évènements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - [popojournal@outlook.fr](mailto:popojournal@outlook.fr)

**Le Tarn Libre**  
Le journal du Tarn

**Marssac Info**

Envoyez vos articles et vos photos à  
Christine Balazard : [christine.balazard@wanadoo.fr](mailto:christine.balazard@wanadoo.fr)

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin  
[pascal.crepin@wanadoo.fr](mailto:pascal.crepin@wanadoo.fr)

## Les travaux sur notre commune



### Grand nettoyage de printemps pour les bancs de nos quartiers

Plus de 30 bancs ont été nettoyés au karcher par nos agents, leur permettant ainsi de retrouver meilleure mine. D'autres, trop abîmés, n'ont pas eu droit au grand nettoyage mais seront remplacés.



### Travaux sur piste cyclable

Une barrière bois d'une quarantaine de mètres a été posée, au niveau du ruisseau de Carrofol, le long de la piste cyclable qui part de l'ancienne maison Siba et rejoint la piste cyclable de Terssac. Ces travaux, financés par la communauté d'Agglomération, ont permis de remplacer un grillage très abîmé devenu difficile d'entretien.



### Rue de la mairie, changement de porte pour les toilettes publiques

La porte de ces toilettes coulissait difficilement. Elle a été remplacée par une porte ouvrante laquée plus fonctionnelle et plus esthétique aussi. Celle-ci a été fabriquée par nos agents dans les ateliers municipaux.



### Au chevet du clocher de l'église Saint-Orens

Lors du changement du paratonnerre, l'équipe d'intervention avait constaté des désordres susceptibles d'affecter à long terme la structure du clocher. Une inspection minutieuse de l'état des joints des briques a donc été réalisée pour avoir un diagnostic précis de l'état du clocher avant tous travaux à venir.



### Place du Barry, des marquages au sol bien visibles

Point final des travaux d'aménagement de la rue du Nord et de la place du Barry, le marquage au sol a été réalisé il y a peu. Passages piétons et places de parking ont été retracés et les 2 places de parking réservées à la borne électrique, dotées d'un revêtement vert et d'un panneau de signalisation explicite, ne peuvent plus être ignorées de personne. Rappelons-le, seules les voitures électriques y sont autorisées !



### Du côté du lavoir de la rue du Nord

Le talus du lavoir planté de rosiers a été nettoyé et les rosiers ont été également taillés. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un chantier d'insertion de la Régie Inter Quartiers d'Albi à qui nous faisons appel régulièrement tous les ans.



## Nouvelle école élémentaire et agrandissement de la cantine scolaire



### La nouvelle école élémentaire et l'agrandissement de la cantine en chiffres

#### L'école

1317 m<sup>2</sup> de surface de plancher créés

|   |                     |
|---|---------------------|
| 1 hall d'accueil  | 115 m <sup>2</sup>  |
| 9 classes de 65 m <sup>2</sup> chacune                        |                     |
| 1 salle multifonction, bibliothèque - centre de documentation | 95 m <sup>2</sup>   |
| 1 bureau de direction   | 13,5 m <sup>2</sup> |
| 1 salle des professeurs                                       | 20 m <sup>2</sup>   |
| 1 bloc sanitaires filles                                      | 17 m <sup>2</sup>   |
| 1 bloc sanitaires garçons                                     | 13 m <sup>2</sup>   |
| 1 local de rangement  | 15,5 m <sup>2</sup> |
| 1 local ménage  | 18 m <sup>2</sup>   |
| 1 préau   | 200 m <sup>2</sup>  |
| 1 cour commune avec le CLAE                                   | 850 m <sup>2</sup>  |
| 1 garage à vélos couvert                                      | 15 m <sup>2</sup>   |



#### La cantine

Agrandissement et réaménagement de la partie technique : + 30 m<sup>2</sup>  
Agrandissement de la partie restaurant : + 70 m<sup>2</sup>



#### Ecole/Cantine : le chantier avance

**Côté restaurant scolaire**, le carrelage a été posé dans l'office. Plombier, électricien et plaquiste ont pris le relais et sont à l'œuvre autant dans l'office que dans la salle de restaurant.

**Côté école élémentaire**, beaucoup de monde s'active sur le chantier. Les 2/3 des murs sont d'ores et déjà montés et les travaux de charpente ont démarré.

## Grand jeu de la Fête des Mères avec les commerçants du marché et du village

**Du 3 au 16 mai**

Du 3 au 16 mai, venez participer au grand jeu de la Fête des Mères et gagner un baptême en montgolfière pour deux personnes, un stage de pilotage MITJET 2L sur le circuit d'Albi, ou bien encore l'un des nombreux bons d'achat mis en jeux pour cette manifestation.



Le tirage au sort des bulletins se fera vendredi 17 mai à 12h30 sur le marché.

La remise des prix aura lieu le vendredi 24 mai en fin de journée à la mairie.



**Le 16 juin, Marssac fête le cinéma sous les étoiles. Retenez votre soirée !**

Retrouvez votre Marssac Info  
**TOUT EN COULEUR**  
 sur : [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

## 8 mai 1945

*Madame le Maire et les Membres du Conseil Municipal, Monsieur Bernard MOSAGNA, Président du Comité FNACA de Marssac, ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie de la Commémoration du 8 mai 1945 qui aura lieu le mercredi 8 mai 2019, à 11h30, au Monument aux Morts.*

*A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert par la Municipalité, le Conseil Général et le Comité des Fêtes, dans la salle du conseil municipal.*

## Elections : appel à bénévoles



Comme pour chaque élection, la mairie de Marssac-sur-Tarn lance un appel à candidature, auprès des électeurs inscrits sur les listes électorales de notre commune, pour devenir assesseur dans un des deux bureaux de vote.

Cette fonction bénévole (Article R44 du Code Electoral) mobilisera les volontaires le dimanche 26 mai lors des élections européennes, à minima à l'ouverture (8h), par tranche de 2 heures et demie, et à la clôture du scrutin jusqu'au dépouillement complet (à partir de 18h).

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter, au plus tôt, la secrétaire Anne Laurent, à la Mairie.

**etatcivil-enfance@marssac-sur-tarn.fr**  
**Tél. : 05 63 55 07 48**

Votre affectation vous sera confirmée par courrier ou courriel (si mail connu).

Nous vous remercions pour votre participation.

## Nos jeunes élus se mobilisent pour les enfants hospitalisés

Parmi les projets du Conseil Municipal Jeunes il y en avait un qui tenait particulièrement à cœur à nos jeunes élus pour 2019 : mener à bien une action solidaire en faveur des enfants hospitalisés.

Cette action, murement réfléchie, a été mise en place par les jeunes du CMJ en collaboration avec l'association « Les chaudoudoux ». Cette dernière ayant pour objectif d'améliorer la qualité du séjour des enfants hospitalisés en pédiatrie et en néonatalogie à l'hôpital d'Albi.

Une après-midi festive a donc été organisée le samedi 6 avril à la salle des fêtes de Marssac. Plus de 50 enfants ont répondu présents à l'invitation ! Les jeunes élus ont bien tenu leur rôle d'accueil, de conseil et d'accompagnement auprès des enfants invités qui avaient tous fait un ou plusieurs séjours à l'hôpital d'Albi durant l'année 2018-2019.

Ce moment ludique et festif a été animé par la société Happy Events. On pouvait trouver là un toboggan gonflable, un stand de maquillage, des jeux en bois, des legos géants, un clown qui faisait des sculptures en ballon et une boîte à pop-corn. Tout pour s'amuser !

Pour clôturer l'après-midi, un goûter et des chocolats ont été servis aux invités. Sans oublier un petit cadeau offert par les élus du CMJ à chaque enfant, au moment de son départ.

Les enfants et leurs familles sont tous repartis avec le sourire !



Bravo à nos jeunes élus et à Catherine, leur dynamique animatrice, pour cette belle action.



## Succès pour la 1<sup>ère</sup> Bourse aux Jouets & Vide dressing enfants

**Le dimanche 14 avril à 9h avait lieu la 1<sup>ère</sup> bourse aux jouets et vêtements enfants organisée par Les Amis de l'école de Marssac.**

Pour cette première manifestation, ce sont 41 exposants qui ont fait confiance à notre association pour proposer à la vente leurs articles.

De nombreux visiteurs ont pu ainsi acquérir à petits prix jouets, livres, vêtements et articles de puériculture.

L'association des Amis de l'école remercie les exposants, le public et la municipalité de Marssac qui nous ont fait confiance dans ce nouveau défi.

Elle remercie également très chaleureusement tous les bénévoles qui ont pu donner de leur temps pour collaborer à la pleine réussite de cette action qui, rappelons-le, a permis de récolter des fonds pour l'école. Ces fonds serviront à financer de nouveaux projets éducatifs.

Au regard du succès de cette manifestation et à la demande de certains exposants, une manifestation de ce type pourrait être à nouveau envisagée d'ici quelques mois.

A la clôture de la manifestation, il a été proposé aux exposants de confier leurs invendus à l'association Familles Rurales de Marssac. Cette action ayant eu un vif succès, l'association Familles Rurales de Marssac a pu récolter de nombreux dons qui seront triés et proposés aux familles les plus modestes.

En attendant, l'association des Amis de l'école vous donne rendez-vous pour sa prochaine manifestation, **la kermesse de l'école, qui aura lieu le vendredi 28 juin à partir de 17h.** A cette occasion des tickets de tombola vous seront proposés à la vente via les enfants de l'école pour gagner de nombreux lots.



Merci pour votre soutien !

**Site facebook :**

<https://www.facebook.com/AmisEcoleMarssac/>

**Site internet :** [www.amis-ecole-marssac.fr](http://www.amis-ecole-marssac.fr)

**Pour nous contacter :**

[amis.ecole.marssac81@gmail.com](mailto:amis.ecole.marssac81@gmail.com)

La présidente Sandra Fernandez

**Rappel :** Vous pouvez vous aussi déposer vos dons (vêtements adultes et enfants, accessoires, jouets, ...) à l'association Familles Rurales 22 avenue de Toulouse à Marssac (renseignements au 05 63 54 15 44).

### Les Amis de l'école remercient la société Alkia

L'association les Amis de l'école a eu la bonne surprise de recevoir, courant mars, un don en numéraire de la part de la société Alkia.

Cette société, installée à Marssac, est spécialisée dans :

- la gestion du parc des photocopieurs et imprimantes des entreprises,
- des solutions de classement, dématérialisation et gestion électronique de documents et courriers.

Ce don a été une belle surprise pour notre association qui essaie de mettre en place de nouveaux projets afin de récolter des fonds pour notre école. Mais c'est aussi une marque de

confiance qui nous est accordée par la société Alkia à travers ce geste.

L'association des Amis de l'école se réunira très prochainement afin de réfléchir à l'utilisation de ce don qui servira à financer une nouvelle manifestation ou à développer une de nos manifestations existantes toujours dans le but de récolter un maximum de fonds pour notre école.

Alors, les membres de l'association des Amis de l'école tiennent à leur dire «Merci» !

La présidente  
Sandra Fernandez

## Manifestations...

**Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 mai**  
Fête du printemps organisée par le Comité des Fêtes

**Dimanche 19 mai**  
Récital organisé par l'Association Culturelle – 14h30 – Salle des Fêtes

**Samedi 25 mai**  
Spectacle danses et chants « Un Olé pour tous » avec la participation de Tempo Harmony – 20h30 – Théâtre des Lices à Albi

**Dimanche 26 mai**  
Elections européennes – Bureaux ouverts de 8h à 18h

**Samedi 8 juin**  
Gala de danse organisé par l'association Temps Danse - 21h- Maison de la musique à Cap' Découverte

**Dimanche 16 juin**  
Cinéma en plein air organisé par la Mairie 22h30 - place de la Chapelle (repli dans la salle des fêtes si mauvais temps)

**Samedi 22 juin**  
Café-concert organisé par Mélodie N'Sol – 19h30 – Salle des Fêtes

**Vendredi 28 juin**  
Kermesse de l'école organisée par Les Amis de l'école – à partir de 18h – Cour de l'école élémentaire (repli dans la Salle des Fêtes en cas de mauvais temps)

**Dimanche 30 juin**  
Gala de danse organisé par l'association Ambiance Scandale – 19h – Grand Théâtre des Cordeliers à Albi

**Dimanche 7 juillet**  
Randonnée marche et VTT organisée par Marssac Aventure – Inscriptions à partir de 8h, départ 9h – Salle des Fêtes

**Samedi 24 et dimanche 25 août**  
Fête de la Saint-Quil organisée par le Comité des Fêtes – Place de la Chapelle

- CONSEIL MUNICIPAL n° 19/02 -  
Compte-rendu de séance  
Séance du 8 avril 2019  
19h00

L'an deux mille dix-neuf et le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie ROSÉ, Maire.

**Présents :** Anne-Marie ROSÉ, Maire.  
Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjointes.  
Fanny BOULZE, Christelle CARRIERE, Jean-Pierre CASSAGNES, Bruno DORÉ, Elise FARGIER, Pascal PECHARMAN, Thierry STEFANON, Christelle SUAU, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés :**  
Pascal CRÉPIN représenté par Thierry STEFANON  
Jacqueline DÉIDE-ROBERT représentée par Lydie PICARONIE,  
Michel GASC représenté par Myriam DELARUE  
Jean GUILHEM représenté par Joël LOUP  
Gilbert ROCHE représenté par Thierry MALLÉ

**Absents excusés :** Morgane DESMAZES, Aline GARTNER, Anne PIEROT, Jean-Pierre PUJOL.

**Secrétaire de séance :** Lydie PICARONIE

**Date de convocation :** 02/04/2019

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 février 2019  
Le compte-rendu de la séance du 4 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

### Finances

1. Compte de gestion 2018
2. Compte administratif 2018
3. Affectation des résultats
4. Vote des taux d'imposition 2019
5. Budget primitif 2019
6. Demande de subvention DETR

### Ressources humaines

7. Avancements de grades
8. Prise en charge des frais de repas des agents municipaux qui se déplacent hors commune pour suivre une action de formation professionnelle

### Divers

9. Conseil Départemental : appui aux communes et EPCI en ingénierie publique
10. Cession de parcelle à l'euro symbolique
11. Convention de servitude avec ENEDIS

### 1 – COMPTE DE GESTION 2018

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances.



## DELIBERATION

Monsieur Joël LOUP, adjoint délégué aux finances, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte de gestion 2018 du budget général de la Commune de Marsac sur Tarn présenté par le Trésorier d'Albi Ville et Périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances.  
DELIBERATION

Monsieur Joël LOUP, Adjoint délégué aux finances, rappelle que la commission finances a procédé à l'étude du compte administratif 2018 le 05 mars dernier.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif du budget général pour l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement :

|  |                |
|--|----------------|
| Les dépenses s'élèvent à                 | 1 567 351.73 € |
| Les recettes s'élèvent à                 | 2 043 748.98 € |
| Excédent de fonctionnement de l'exercice | 476 397.25 €   |
| Excédent antérieur reporté               | 1 638 261.97 € |
| Excédent cumulé                          | 2 114 659.22 € |

Section d'investissement :

|  |              |
|--|--------------|
| Les dépenses s'élèvent à               | 916 558.46 € |
| Les recettes s'élèvent à               | 853 391.78 € |
| Déficit d'investissement de l'exercice | 63 166.68 €  |
| Déficit antérieur reporté              | 148 369.37 € |
| Déficit d'investissement cumulé        | 211 536.05 € |

Madame le Maire, conformément à la loi, quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif, avec :

- 3 abstentions
- 0 voix contre
- 15 voix pour

## 3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances.

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal, à 1 abstention, 0 voix contre et 18 voix pour, approuve l'affectation ci-dessous

| Fonctionnement                                      |                     |
|---|---------------------|
| Recettes de l'exercice (F2)                         | 2 043 748.98        |
| Dépenses de l'exercice (F1)                         | 1 567 351.73        |
| Excédent de fonctionnement de l'exercice (F3=F1-F2) | 476 397.25          |
| Excédents antérieurs reportés (F4)                  | 1 638 261.97        |
| <b>Excédent de fonctionnement cumulé (F5=F3+F4)</b> | <b>2 114 659.22</b> |
| Investissement                                      |                     |
| Recettes de l'exercice (I2)                         | 853 391.78          |
| Dépenses de l'exercice (I1)                         | 916 558.46          |
| Déficit d'investissement de l'exercice (I3=I2-I1)   | 63 166.68           |
| Déficit antérieur reporté (I4)                      | 148 369.37          |
| Déficit d'investissement cumulé (I5=I3+I4)          | 211 536.05          |
| RAR en recettes (I6)                                | 65 000.00           |
| RAR en dépenses (I7)                                | 1 294 081.06        |
| Solde des RAR (I8=I6-I7)                            | 1 229 081.06        |
| Déficit d'investissement cumulé (I5)                | 211 536.05          |
| Soldes des RAR (I8)                                 | 1 229 081.06        |
| <b>Besoin de financement (I9)</b>                   | <b>1 440 617.11</b> |
| Affectation du résultat                             |                     |
| Excédent de fonctionnement cumulé (F5)              | 2 114 659.22        |
| Besoin de financement (I9)                          | 1 440 617.11        |
| <b>Affectation en investissement</b>                | <b>1 440 617.11</b> |
| <b>Excédent de fonctionnement reporté</b>           | <b>674 042.11</b>   |

## 4 – VOTE DES TAUX DE TAXES

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances.  
DELIBERATION

Monsieur Joël LOUP Adjoint délégué aux finances, rappelle que les taux d'imposition communaux pour l'année 2018 s'établissaient de la manière suivante :

|   |         |
|---|---------|
| Taxe d'habitation                           | 8,90 %  |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 21.23 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 70.89 % |

Il propose que ces taux soient maintenus au même niveau que pour l'année 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE les taux communaux d'imposition pour l'année 2019 au même niveau que pour l'année 2018, à savoir

|   |         |
|---|---------|
| Taxe d'habitation                           | 8,90 %  |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 21.23 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 70.89 % |

## 5.A – BUDGET 2019

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances.  
DELIBERATION

Monsieur Joël LOUP, Adjoint délégué aux finances, rappelle que la commission «Finances» a étudié la proposition de budget primitif 2019, le 27 mars 2019.

Le projet de budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 2 573 331.11 €  
Section d'investissement : 3 994 398.24 €

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

| Chapitre                                     | Libellé                                | Prévisions            |
|--|--|-----------------------|
| 011  | Charges à caractère général            | 604 700.00 €          |
| 012  | Charges de personnel                   | 707 100.00 €          |
| 014  | Atténuation de charges                 | 2 000.00 €            |
| 65   | Autres charges gestion courante        | 310 000.00 €          |
| <b>Total charges de gestion des services</b> |  | <b>1 623 800.00 €</b> |
| 66   | Charges financières                    | 39 114.98 €           |
| 67   | Charges exceptionnelles                | 4 600.00 €            |
| <b>Total dépenses réelles</b>                |  | <b>1 667 514.98 €</b> |
| 022  | Dépenses imprévues                     | 50 000.00 €           |
| 023  | Virement à la section d'investissement | 847 316.13 €          |
| 042  | Opérations d'ordre (amortissements)    | 8 500.00 €            |
| <b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>      |  | <b>2 573 331.11 €</b> |

#### Recettes

##### Recettes

| Chapitre   | Libellé                                  | Inscriptions          |
|--|--|-----------------------|
| 013  | Atténuation de charges                   | 6 000.00 €            |
| 70   | Produits des services                    | 105 500.00 €          |
| 73   | Impôts et taxes                          | 1 387 927.00 €        |
| 74   | Dotations, Participations :              | 310 303.00 €          |
| 75   | Autres produits :                        | 21 000.00 €           |
| 76   | Produits financiers                      | 8 559.00 €            |
| 77   | Produits exceptionnels                   | - €                   |
| <b>Sous Total</b>                                |  | <b>1 839 289.00 €</b> |
| 042  | Opérations d'ordre (travaux en régie)    | 60 000.00 €           |
| 002  | Excédent de fonctionnement reporté (I11) | 674 042.11 €          |
| <b>Total Recettes de Fonctionnement cumulées</b> |  | <b>2 573 331.11 €</b> |

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

|  |                                       |                       |                       |
|--|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 702013539                                      | Complexe omnisports                   | 3 500.00 €            |                       |
| 702015615                                      | Ad'Ap                                 |                       | 55 000.00 €           |
| 702017631                                      | Eglise-Cimetière                      | 7 400.00 €            | 58 000.00 €           |
| 702017635                                      | Vidéoprotection                       | 23 000.00 €           | 10 000.00 €           |
| 702017636                                      | Ecole élémentaire/restaurant scolaire | 1 203 181.06 €        | 1 629 581.13 €        |
| 70639  | Espaces publics 2018                  | 50 000.00 €           |                       |
| 70641  | Bâtiments communaux 2018              | 5 000.00 €            |                       |
| 70642  | Informatique 2018                     | 2 000.00 €            |                       |
| 70643  | Espaces publics 2019                  |                       | 98 000.00 €           |
| 70644  | Bâtiments communaux 2019              |                       | 40 000.00 €           |
| 70645  | Matériel et mobilier 2019             |                       | 55 000.00 €           |
| 70646  | Stade Désiré Gach 2019                |                       | 8 000.00 €            |
| 70647  | Informatique 2019                     |                       | 16 000.00 €           |
| 70648  | ateliers 2019                         |                       | 23 000.00 €           |
| 70649  | Fonds de concours C2A                 |                       | 200 000.00 €          |
| <b>TOTAL dépenses d'équipement</b>             |                                       | <b>1 294 081.06 €</b> | <b>2 192 581.13 €</b> |
| 16   | Capital d'emprunts                    |                       | 117 100.00 €          |
| Capital d'emprunts transférés                  |                                       |                       | 19 100.00 €           |
| 020  | Dépenses imprévues (invest.)          |                       | 50 000.00 €           |
| <b>TOTAL dépenses financières</b>              |                                       |                       | <b>186 200.00 €</b>   |
| <b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>              |                                       | <b>1 294 081.06 €</b> | <b>2 378 781.13 €</b> |
| 040  | Opérations d'ordre                    |                       | 60 000.00 €           |
| 041  | Opérations patrimoniales              |                       | 50 000.00 €           |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>              |                                       | <b>0</b>              | <b>110 000.00 €</b>   |
| 001  | Déficit d'investissement reporté      | 0                     | 211 536.05 €          |
| <b>Total général Dépenses d'Investissement</b> |                                       | <b>3 994 398.24 €</b> |                       |

### Recettes

| Chap.  | Libellé de l'opération                   | RAR 2018           | Nouveaux Crédits      |
|--|--|--------------------|-----------------------|
| 13   | Subventions                              | 65 000.00 €        | 1 403 000.00 €        |
| 16   | Emprunt                                  |                    |                       |
| 10   | Dotations                                |                    | 1 592 617.11 €        |
| 27   | Dettes récupérables                      |                    | 27 965.00 €           |
| <b>Sous Total - recettes réelles</b>           |  |                    | <b>3 023 582.11 €</b> |
| 021  | virement de la section de fonctionnement |                    | 847 316.13 €          |
| 024  | Produit des cessions                     |                    |                       |
| 040  | Opérations d'ordre (amortissements)      |                    | 8 500.00 €            |
| 041  | Opérations patrimoniales                 |                    | 50 000.00 €           |
| 001  | Excédent d'investissement reporté        |                    |                       |
| <b>Total Recettes Investissement</b>           |  | <b>65 000.00 €</b> | <b>3 929 398.24 €</b> |
| <b>Total général Recettes d'Investissement</b> |  |                    | <b>3 994 398.24 €</b> |

Autorisation de Programme et Crédits de paiement (voir extrait délibération n° 5c)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif, avec :

- 3 abstentions
- 0 voix contre
- 16 voix pour

## 5.B – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Présentées par Madame Myriam DELARUE, Adjointe déléguée aux sports, aux associations et aux entreprises.

### DELIBERATION

Suite aux travaux du groupe de travail «Associations», Madame Myriam DELARUE, Adjointe déléguée en charge des Associations, propose au Conseil Municipal de voter le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2019.

Le résultat du vote ressort comme indiqué dans le tableau ci-contre :

| Associations  | Subventions allouées |
|---|----------------------|
| ADMR (aide à domicile en milieu rural)                      | 1 200.00 €           |
| Ambiance Scandale   | 500.00 €             |
| Association culturelle                                      | 200.00 €             |
| Association Marssac Ensemble                                | 200.00 €             |
| Autan pour soi  | 300.00 €             |
| Comité des fêtes de Marssac                                 | 2 600.00 €           |
| Comité FNACA  | 350.00 €             |
| Dojo Marssacois (judo)                                      | 500.00 €             |
| Football Club Marssac Sénouillac                            | 5 400.00 €           |
| Génération mouvement  | 500.00 €             |
| Gymnastique volontaire                                      | 500.00 €             |
| La boule marssacoise  | 350.00 €             |
| La Vieille cantine (médiathèque associative)                | 200.00 €             |
| Les Amis de l'Ecole   | 400.00 €             |
| Les Amis des cartes   | 160.00 €             |
| les rives du tarn running (course à pied)                   | 600.00 €             |
| Marssac Aventures (foot en salle, VTT, randonnées pédestre) | 500.00 €             |
| Marssac Badminton   | 250.00 €             |
| Marssac Basket Club   | 600.00 €             |
| Marssac Volley club   | 300.00 €             |
| Mélodie'nsol (Chorale)                                      | 200.00 €             |
| Micro média informatique                                    | 160.00 €             |
| Passion et talent   | 200.00 €             |
| Pleine Conscience de Soi                                    | 200.00 €             |
| Scrabble Marssacois   | 200.00 €             |
| Tempo harmony   | 200.00 €             |
| Temps danse   | 500.00 €             |
| Tennis club marssacois                                      | 300.00 €             |
| Wa-jutsu club Marssac                                       | 200.00 €             |
|   | <b>17 770.00 €</b>   |

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| <b>CLE DES CHAMPS</b> | <b>121 000.00 €</b> |
|-----------------------|---------------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2019.

## 5.C – OPERATION N°702017636 «ECOLE ELEMEN- TAIRE» -AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances.

### DELIBERATION

Par délibération du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a créé une autorisation de programme pluriannuel pour les travaux de construction de l'école élémentaire et d'agrandissement du restaurant scolaire. Cette autorisation de programme avait été établie sur la durée des travaux, soit sur deux exercices : 2018 et 2019.

Monsieur Joël LOUP, adjoint en charge des finances, indique que le montant des dépenses du projet est maintenant connu. En ce qui concerne les recettes, le montant définitif des subventions n'est pas totalement fixé.

Toutefois, le financement du projet peut être ajusté comme suit :

Autorisation de programme : Opération N° 702017636 Ecole élémentaire/restaurant scolaire

| Exercice                          | 2018         | 2019         | Montant total de l'opération TTC |
|-----------------------------------|--------------|--------------|----------------------------------|
| - Crédit de paiement prévisionnel | 1 415 882.00 | 1 629 581.13 | 3 045 463.13                     |
| Recettes prévisionnelles          |              |              |                                  |
| - Subventions                     |              | 1 350 000.00 | 1 350 000.00                     |
| - Autofinancement                 | 1 415 882.00 | 279 581.13   | 1 695 463.13                     |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2311-3  
Vu l'instruction budgétaire M14,  
Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Valide l'autorisation de programme telle que proposée ci-dessus.

## 6 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

### DELIBERATION

Monsieur Thierry MALLE, adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, indique que les travaux d'installation de la vidéoprotection, phase 1, sont terminés. Il propose qu'un nouveau dossier de demande de subvention soit déposé auprès de la Préfecture, dans le cadre de la DETR, pour l'installation de caméras aux abords de la nouvelle école élémentaire et de la maison de l'enfance.

Le projet s'élève à 14 610 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

| DEPENSES                  |                  | RECETTES             |                  |
|---------------------------|------------------|----------------------|------------------|
| Maîtrise d'œuvre          | 2 500.00         | Subvention DETR 50 % | 7 305.00         |
| installation de 3 caméras | 12 110.00        | Autofinancement      | 7 305.00         |
| <b>Total HT</b>           | <b>14 610.00</b> | <b>TOTAL HT</b>      | <b>14 610.00</b> |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture, dans le cadre de la DETR.

CHARGE Madame le Maire de signer tout document permettant de mener à bien ce projet.

## 7 – AVANCEMENTS DE GRADE

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances.

### DELIBERATION

Sur proposition du groupe de travail «ressources

humaines», il est proposé les avancements suivants :

| Tps de travail | Grade actuel                        | nouveau grade                           | date d'effet |
|----------------|-------------------------------------|---|--------------|
| Tps complet    | Adjoint technique principal 1ère cl | Agent de maîtrise                       | 01/04/2019   |
| Tps complet    | Adjoint technique principal 1ère cl | Agent de maîtrise                       | 01/04/2019   |
| Tps complet    | ATSEM principal 2ème cl             | ATSEM principal 1ère cl                 | 01/01/2019   |
| Tps complet    | ATSEM principal 2ème cl             | ATSEM principal 1ère cl                 | 01/01/2019   |
| Tps complet    | Adjoint administratif               | Adjoint administratif principal 2ème cl | 01/06/2019   |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
Approuve les avancements tels que présentés ci-dessus.

## 8 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS DES AGENTS MUNICIPAUX QUI SE DEPLACENT HORS COMMUNE POUR SUIVRE UNE ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances.  
DELIBERATION

Le groupe de travail « ressources humaines » propose que la commune participe aux frais des repas de midi engagés par les agents sous 2 conditions expresses :  
- la formation doit se dérouler hors commune de Marsrac.  
- les frais de repas ne doivent pas être déjà pris en charge par l'organisme de formation.  
La commune versera une indemnité à hauteur des frais réels engagés par l'agent dans la limite du plafond légal autorisé en vigueur (soit 15.25 € actuellement).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- APPROUVE la prise en charge des frais de repas de midi engagés par les agents dans les conditions proposées ci-dessus.

## 9 – INGENIERIE PUBLIQUE DEPARTEMENTALE – APPUI AUX COMMUNES

Présenté par Madame le Maire  
DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses dispositions générales (Art. L3211-1 ; L 3232-1)  
Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Art. 94)  
Vu les délibérations de l'Assemblée Départementale des 29 juin 2018 et 16 novembre 2018  
Vu le guide de l'ingénierie départementale approuvé par l'Assemblée départementale le 16 novembre 2018

Considérant la disparition progressive de l'aide des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie,

Considérant le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique,  
Le Conseil Départemental, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation. Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- APPROUVE les principes de l'aide proposée par le Département aux collectivités en matière d'ingénierie publique,  
- ACCEPTE d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale,  
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention générale, ci-annexée, relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre Commune.

## 10 – ACQUISITION DE PARCELLES A L'EURO SYMBOLIQUE ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 04 FEVRIER 2019

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux.  
DELIBERATION

Monsieur Thierry MALLE indique que les parcelles cadastrées AS 143, 144, 145 et 57, situées rue du Moulin, figurent sur un emplacement réservé du PLU.

Il indique que les propriétaires souhaitent céder ces parcelles à la commune, à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes, cadastrées section AS :  
n° 143 d'une contenance de 707 m2  
n° 144 d'une contenance de 993 m2  
n° 145 d'une contenance de 40 m2  
n° 57 d'une contenance de 15 m2

## 11 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux.  
DELIBERATION

Enedis souhaite installer un branchement électrique pour la nouvelle école élémentaire. Ce branchement passera par l'école maternelle, rue de la gare. Le coffret sera installé au droit de la parcelle AA 511, appartenant à la commune.

Enedis demande le droit :  
- d'établir à demeure, dans une bande de 1 m de large, une canalisation souterraine sur une longueur

totale d'environ 3 m ainsi que ses accessoires.  
 - d'établir si besoin des bornes de repérage  
 - de poser sur socle un ou plusieurs coffrets et ses accessoires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 - AUTORISE la mise à disposition du terrain pour l'exécution :  
 o des travaux de création d'une canalisation souterraine

et la pose de bornes et de coffrets, o d'opérations nécessaires aux besoins du service public de la distribution d'électricité.  
 - MANDATE Madame le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

La séance est levée à 20h30

## Marssac RSDT : une action de sensibilisation organisée pour les jeunes du club

On le sait, Marssac RSDT adhère depuis plusieurs saisons au Programme Éducatif Fédéral initié par la Fédération Française de Football dont l'objet est de développer des actions citoyennes pour les jeunes de l'école de football. La dernière en date a permis, en période de Noël, de collecter de nombreux jouets apportés par les enfants de l'école de foot pour les enfants défavorisés. Cette opération a connu un franc succès.



La nouvelle action a permis de proposer aux 13 ans et aux 15 ans du pôle orange et bleu (Marssac, Le Séquestre et Castelnau de Lévis) un atelier de sensibilisation aux conduites addictives qui a été mis en place avec l'aide précieuse de Véronique Bosc, psychologue de profession.

L'objectif de cet atelier était de prévenir les comportements addictifs : alcool, tabac, drogue, jeux vidéo. Son format, très participatif, a permis aux jeunes, pendant 1 heure, de s'exprimer, d'échanger, de répondre aux questionnaires «Vrai/Faux», et bien sûr d'être informés sur les conséquences des comportements addictifs sur la santé et les performances sportives.

Une excellente initiative de grande qualité !

## Une marssacoise artiste peintre et poétesse



Elisabeth Freund-Cazaubon vit à Marssac depuis quelques années déjà. Artiste multidimensionnelle, peintre et poétesse à la fois, elle a reçu trois prix, en octobre dernier, de la société des Poètes et Artistes de France pour trois de ses recueils de poésie. «Les mots Boussole» qui célèbrent les empreintes de la vie, «De Feminis», recueil dédié aux femmes qui osent, et enfin «Mister Peacock»,

petit conte philosophique. Et ce mois d'avril l'a vue à New York où elle a pu exposer ses peintures «Histoires» qui ont séduit le comité de sélection du Salon Artexpo, l'un des plus grands salons d'art américain.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, découvrir son univers poétique et de couleurs sur son site Internet [www.elisabethfreundcazaubon.com](http://www.elisabethfreundcazaubon.com)

Il sera également possible d'aller à sa rencontre à l'espace d'Art du Château de Surs, à Lisle-sur-Tarn, où elle exposera en mai et juin ainsi qu'au Salon Amana d'Art qui se tiendra sur Albi le week-end du 24 au 26 mai.

### Un site web pour connaître le résultat des élections européennes en temps réel !

Le Parlement Européen lance un nouveau site sur le résultat des élections européennes, disponible dans toutes les langues de l'Union. Celui-ci sera mis à jour en temps réel lors de la nuit électorale du 26 mai. Il permettra de connaître les résultats globaux des élections européennes, notamment les répartitions nationales, au fur et à mesure que les détails seront transmis par les autorités nationales.

<http://www.europarl.europa.eu>



Le printemps est là, l'herbe pousse... il faut tondre ! Mais attention, pas n'importe quand !

Les travaux bruyants sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

**Du lundi au vendredi**

9h à 12h - 14h à 20h

**Le samedi**

9h à 12h - 15h à 20h

**Le dimanche et jours fériés** : 10h à 12h

## Chuuut !



## Rives du Tarn Running : remise officielle des nouvelles vestes aux adhérents

C'est le vendredi 29 mars qu'a eu lieu, devant les locaux de nos partenaires «Utile» et «Plus Santé», la remise officielle des nouvelles vestes aux couleurs du club. Cette cérémonie, très appréciée de nos hôtes, s'est poursuivie par un sympathique pot de l'amitié.

Les Rives du Tarn Running sont maintenant équipées pour « affronter » les futures échéances.

Un grand merci à nos partenaires !

## Repas de quartier : la Mairie vous apporte son aide



Vous souhaitez organiser un repas de quartier !

N'oubliez pas, la Mairie vous prête tables et chaises. Les beaux jours sont là !

Alors n'hésitez pas, invitez, organisez et recevez vos voisins...

**Mairie** : Tél 05 63 55 40 47  
[accueil@marssac-sur-tarn.fr](mailto:accueil@marssac-sur-tarn.fr)

## Nouvelle activité «Top Vape» au Tabac Mag Presse de Marssac sur Tarn



Après le rachat du tabac Mag Presse il y a deux ans, M. Grégory Bruned fonde un nouveau département dédié à la vente de cigarettes électroniques surnommé «Top Vape».

Ce département a pour objectif de proposer une alternative au tabac avec un processus de sevrage tabagique, des conseils personnalisés ainsi qu'un suivi et un coaching des clients pendant toute la période de sevrage assurés par un ancien préparateur en pharmacie doté de six ans d'expérience dans le domaine de la vape. On ne peut que souhaiter tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle activité dans le Tabac Mag Presse de Marssac.

# Tempo Harmony au théâtre des Lices pour une soirée solidaire

C'est avec un immense plaisir que le groupe Tempo Harmony a accepté d'apporter sa contribution à la soirée solidaire «Un Olé pour eux» organisée par l'association albigeoise « Flamenco pour tous ».

Nous vous attendons nombreux

**le samedi 25 mai à 20 h 30  
au Théâtre des Lices à Albi**

pour participer à cette fête de la danse  
et de la musique, où convivialité se

conjuguera avec solidarité, puisque la recette de la soirée sera entièrement reversée à l'association «Angélopédie, des sourires, des éclairs... si !» qui contribue aux besoins de confort, de santé et de qualité de vie d'Angélo Rossi Ferrari, un enfant atteint d'épilepsie.

**Tarifs : 10 € et 7 €**

**Réservations : 06 69 12 51 30 ou  
[flamencopourtous.albi@orange.fr](mailto:flamencopourtous.albi@orange.fr)**

**UN OLÉ POUR EUX**

*Flamenco Pour Tous*  
présente

**Soirée Solidaire**

**Samedi 25 mai**  
20h30  
Théâtre des Lices

avec:  
*Le chantier, les mines de danse,  
Tempo harmonie, Flamenco pour tous*

**06 69 12 51 30**

Flamenco pour tous  
VILLE d'ALBI  
[www.mairie-albi.fr](http://www.mairie-albi.fr)  
centre chorégraphique  
le chantier  
Tempo Harmonie

## Marssac en fête du 10 au 12 mai

**Le jeudi 9 mai** le Comité des fêtes offrira une chocolatine et un ticket de manège à tous les enfants scolarisés à l'école de Marssac. La distribution se fera à la récréation dans les cours de la maternelle et du primaire.

### **Vendredi 10 mai de 19h à 22h30**

Ouverture de la fête avec «LA BAND'A GERARD» (présente lors de l'inauguration du parc Nadine Montois en septembre dernier) et «LA BANDA'AERO».

### **Restauration : TAPAS**

Pour les plus jeunes HAPPY EVENTS de Terssac animera la soirée «**Spécial Kids**» avec, au programme, legos géants, clowns, Just'Dance (Animations gratuites).

### **Le samedi 11 mai**

**14h30** : Concours de pétanque au boulodrome municipal

**19h30** : restauration moules ou brochettes/frites et spectacle cabaret «LOETITIA ET DANIEL» qui feront leur show... 5 à 6 artistes danseuses seront sur scène avec plus de 40 changements de costumes (pas de réservation).

**22h30** : lancement du feu d'artifice qui, d'année en année, émerveille petits et grands

**23h** : place à l'orchestre COLUMBIA qui montera le son jusque tard dans la nuit

### **Le dimanche 12 mai**

**14h30** : concours de pétanque au boulodrome municipal

Durant ces trois jours : fête foraine et plus de 13h de spectacles gratuits !

Tout le programme complet dans le livret de la fête disponible en mairie et chez vos commerçants.



Le Comité des fêtes a besoin de vous. Vous pouvez le soutenir. Le moindre euro récolté sert à pérenniser nos fêtes et permet ainsi de proposer à tous des spectacles gratuits. Vous pouvez, si vous le souhaitez, faire un don, par chèque, à l'ordre du Comité des fêtes de Marssac, que vous pourrez déposer directement à l'accueil de la mairie ou envoyer sous enveloppe à notre adresse : Comité des fêtes, mairie de Marssac sur Tarn, rue Tonimarié, 81150 Marssac sur Tarn. En retour, nous vous ferons parvenir un reçu pour que vous puissiez bénéficier d'une défiscalisation.

Nous recherchons aussi des bénévoles pour faire perdurer les traditions festives marssa-coises. Suivez-nous sur Facebook.

## Samedi 25 mai, 10<sup>ème</sup> édition de la Bourse aux vélos d'occasion

Venez vendre votre VTT devenu trop petit, le tricycle du petit dernier ou trouver le vélo de vos rêves à prix tout doux.

10 ans déjà ! Cette année encore, l'association Tous à vélo et à pied en Albigeois et l'agglomération organisent la Bourse aux vélos d'occasion en Albigeois, le samedi 25 mai, Place du Vigan de 9h à 18h.

Pour les sportifs confirmés, les familles, les passionnés de la petite reine, la bourse aux vélos d'occasion s'est imposée depuis 2010 comme le rendez-vous incontournable pour s'équiper d'un deux-roues. Tous les types de vélos sont acceptés (ville, VTT, VTC, route, tandem, BMX, ainsi que les trottinettes) et on peut essayer sur place !

Pour acheter, c'est facile il suffit de venir le samedi 25 mai à partir de 9h sur la place du Vigan.

Pour vendre, rendez-vous le même jour à partir de 8h et jusqu'à 12h. L'inscription se fait sur place : chacun s'identifie, définit le prix de son vélo et met

en annonce sa vente. Les membres de l'association se charge de vendre votre vélo.

Au programme également cette année : marquage antivol gratuit (pensez à apporter votre pièce d'identité).





# Des nouvelles des «Planches»

Cette année encore beaucoup de projets en préparation pour le mois de juin avec :

- trois pièces des ateliers enfants : Le Prof cumulos - Les Naufragés - Le Fantôme des demoiselles pour les cours des petits des moyens et des ados.

- et une adaptation de «Chacun sa vérité» de Luigi Pirandello avec l'atelier pour adultes. **La représentation aura lieu les 29 et 30 Juin à 20h30.**

**Nouveauté pour cette année : l'atelier de théâtre parents/enfants.** Vous avez des enfants entre 6 et 13 ans, vous voulez partager une activité avec eux ? Venez faire du théâtre avec «Les Planches».

L'atelier est un temps de partage pour les parents (mais aussi grand-parent, tata...) et les enfants. Petite bulle privilégiée pour se découvrir autrement.

Un samedi par mois de 10h à 11h. Sur réservation uniquement au 06 22 22 95 27 ou par mail : benedict.e.graff@yahoo.fr

Prochain atelier le samedi 18 mai. 15€ / binôme.

De plus, **les inscriptions aux cours pour la saison 2019-2020 débutent en juin.** Inscription définitive en septembre. Premier cours d'essai mardi 10 et mercredi 11 septembre. Plus d'info sur la page facebook les planches ou [www.courslesplanches.com](http://www.courslesplanches.com)

**Juin 2019**  
**3 Pièces des Ateliers Enfants**

- .Le prof Cumulos
- .Les Naufragés
- .Le fantôme des demoiselles

Mise en Scène **Eénédicté GRAFF**  
[www.courslesplanches.com](http://www.courslesplanches.com)

## Votre article dans le Marssac info de juin ?

à envoyer avant le 15 mai 2019  
à [pascal.crepin@wanadoo.fr](mailto:pascal.crepin@wanadoo.fr)

**Pas de fichiers en PDF**  
**Textes sous word**  
**Photos en JPEG**

**Attention :** pour des raisons d'équité éditoriale et de budget, vos articles feront au maximum une demi page (environ 2 500 caractères, espaces compris). Merci de votre compréhension.

## Juin : dernier Marssac Info avant les vacances !

**Marssac Info**  
Journal Municipal d'Information Juin 2019 - N° 88

**Edito**  
Des pommes, des prunes, des mirabelles... à partager !

Parce que les arbres participent à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique, la municipalité a lancé l'opération «un enfant, un arbre» en 2008. En dix ans ce sont ainsi plus de cent cinquante arbres qui ont été plantés dans les espaces publics communaux. Parmi eux des fruitiers, pommiers, pruniers, mirabelliers, cerisiers, noisetiers dont certains donnent déjà tous les ans de beaux fruits.

Nos arbres sont le patrimoine de notre commune et leurs fruits sont la propriété de tous les marssacois. Alors, n'hésitez pas à passer impasse Laprouse ou rue des Trincades pour cueillir au moment opportun pommes, prunes et cerises sans oublier de rendre visite aux pruniers et figuiers plus anciens de l'aire de jeu de la rue Fontenard ou au vieil amandier de la rue Florentin.

Et si vous êtes amateur de tisanes, faites baïte aux tilleuls du square de la ville vieille ou à celui du parking de l'ADM, mais'ard'hui en pleine floraison.

Et soyez partageur ! Parlez-en à vos voisins.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Anne-Marie ROSE

Le Marssac Info de juin sera le dernier avant les vacances. Le prochain sera dans vos boîtes aux lettres début septembre.

Si vous organisez un événement en juillet, en août ou début septembre, n'hésitez pas à nous faire parvenir un article ou une simple brève pour le numéro de juin (avant le 15 mai !).

[pascal.crepin@wanadoo.fr](mailto:pascal.crepin@wanadoo.fr)

## Dimanche 26 mai - Elections Européennes 2019

**Un seul tour  
Bureaux de vote ouverts de 8h à 18h  
N'oublions pas d'aller voter !**



### Des élections européennes, pour quoi ?

Ces élections vont permettre aux électeurs des 27 pays de l'Union Européenne d'élire leurs représentants, les eurodéputés, au sein du Parlement européen dont le siège est à Strasbourg.

Le Parlement Européen a son siège à Strasbourg. Il est la seule institution européenne dont les membres sont élus au suffrage universel direct. Il vote le budget et la majorité des «lois» européennes avec le Conseil de l'Union Européenne. Il exerce également un contrôle sur la Commission européenne, dont il élit le président, approuve les commissaires, et qu'il peut forcer à démissionner collectivement par le vote d'une motion de censure.

Le futur parlement européen devrait compter 705 eurodéputés dont 79 eurodéputés représentant la France.

### La règle du scrutin

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour dans tous les pays de l'Union Européenne.

Par contre le mode d'élection des eurodéputés relève du libre choix de chaque État.

En France, la loi du 25 juin 2018 relative à l'élection des eurodéputés rétablit une circonscription électorale unique sur l'ensemble du territoire, ce qui est le mode majoritaire des pays de l'Union Européenne. Elle met ainsi fin au découpage en 8 circonscriptions

interrégionales qui a prévalu lors des élections européennes en 2004, 2009 et 2014.

Concrètement, ce 26 mai, les électeurs français vont devoir voter pour une liste nationale de 79 candidats parmi toutes celles présentées par les partis et groupements politiques. Chaque liste doit être paritaire, c'est-à-dire être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, et compter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir (En raison des incertitudes du Brexit ce chiffre pourrait osciller entre 79 et 74 candidats).

Les candidats présentés sont élus selon les règles de la représentation proportionnelle (principe commun à tous les États membres), au scrutin de liste à la plus forte moyenne.

Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

### Bon à savoir

La loi française interdit pour la première fois le cumul d'un mandat d'eurodéputé avec un mandat parlementaire national ou à la tête d'un exécutif local (maire, président de conseil départemental ou régional). Il peut en revanche conserver un mandat local (conseiller municipal, départemental ou régional).

## Pour voter, vous devez prouver votre identité

Vous pouvez présenter l'un des documents suivants :  
-Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

-Passeport ((valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

NB : de façon exceptionnelles, les CNI et passeports périmés au-delà de 5 ans peuvent être acceptés sous condition que les traits de la personne soient aisément reconnaissables.

-Permis de conduire (permis en carton rose ou permis conforme au format « Union Européenne » en cours de validité)

-Récépissé délivré aux personnes en situation de contrôle judiciaire

Ainsi que l'un des huit documents suivants, devant obligatoirement être munis d'une photographie et être en cours de validité : Carte vitale - Carte d'identité de parlementaire - Carte d'identité d'élus locaux - Carte d'identité de fonctionnaire - Carte du combattant - Permis de chasser - Carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion.

Retrouvez votre Marssac Info

**TOUT EN COULEUR**

sur : [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

tu cherches un  
**JOB** # JOBPARTAIT # LYCEEN # ETUDIANT #  
 # JOBDETE # VACANCESSCOLAIRES #  
 d'été?

**LA CLÉ DES CHAMPS  
 RECRUTE**



**SES ANIMATEURS-TRICES !**

*BAFA, C.A.P. Petite Enfance, stagiaire BAFA (stage pratique rémunéré)*



CV et lettre de motivation à [recrutement@clesdeschamps81.fr](mailto:recrutement@clesdeschamps81.fr)  
 L'Association Clé des Champs Centre de Loisirs MARSSAC/LAGRAVE/TERSSAC/FLORENTIN

## Ambiance Scandale concours de danse !

Samedi 20 avril, 12 danseuses du studio de danse, âgées entre 8 à 11 ans sont allées à Vias participer à un concours de danse «Créa en scène». Ce concours de danse est basé sur l'originalité de la création chorégraphique, ce qui a de suite parlé à leur professeur Gonzalez Gabrielle. Les danseuses ont présenté Scandal Land, une chorégraphie que vous pourrez découvrir lors du gala le dimanche 30 juin à 19h au Grand Théâtre des Cordeliers.

Ce n'est que le début de la grande aventure des concours!

Ne pas oublier notre stage de danse avec Saxo en HIPHOP et DANCEHALL (ouvert à tous), enfants, ados, adultes, le dimanche 5 mai !

Scandaleusement vôtre...

Notre Ambiance Scandale Family à l'aventure... 2 mini bus, 1 voiture, une équipe accompagnante au top, 12 danseuses motivées et c'était parti à 8h direction Vias ! Matinée de répétition, repas à la mer, baignade, chasse aux œufs dans le sable... Le début de journée était au top et quand le jury a cité Ambiance Scandale pour Scandal Land et nous a remis le prix, quelle joie!



## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Albigeois : l'enquête publique démarre

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire de la communauté d'Agglomération de l'Albigeois aborde l'ultime phase de son parcours administratif. **Le document sera soumis à enquête publique du 11 juin au 12 juillet 2019.**

4 lieux d'enquête et 21 permanences sont mises en place par la commission d'enquête qui sera présidée par monsieur Jacques LEFEBVRE. Ceux qui ne peuvent pas se déplacer pourront également exprimer leur avis sur un registre numérique dédié ainsi que par mail ou courrier postal.

Cette enquête publique portera également sur les propositions de Périmètres Délimités aux Abords (PDA) de monuments historiques situés sur les communes d'Albi, Saint-Juéry, Castelnau de Levis et Lescure tels que proposés par les services de l'Etat.



### Modalités de consultation du dossier d'enquête publique

4 dossiers en version papier du PLUi et des PDA seront disponibles, aux jours et heures habituels d'ouverture, au siège administratif de l'Agglomération à Saint-Juéry, au centre technique communautaire de la rue Charcot, à Albi ainsi que dans les mairies de Puygouzon et de Marssac sur Tarn.

Le dossier d'enquête sera également consultable, en version informatique, 7 jours/7 et 24h/24h sur le site de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ([www.grand-albigeois.fr](http://www.grand-albigeois.fr)) ainsi que sur l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1291>.

Il pourra être également consulté, sur poste informatique, dans chacune des 16 mairies de l'Agglomération, ainsi qu'au siège administratif de l'Agglomération, à Saint-Juéry, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

### Lieux, jours et heures de permanences d'enquête

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites lors des permanences ci-après indiquées.

### Siège administratif de l'Agglomération, Parc François Mitterrand, 81160-Saint-Juéry

Vendredi 14 juin : 9h-12h  
Mercredi 19 juin : 14h-17h  
Jeudi 27 juin : 14h-17h  
Vendredi 5 juillet : 9h-12h  
Jeudi 11 juillet : 9h-12h

### Centre technique communautaire, Bat A - Service Administration Droit des Sols, 47 bis Rue Charcot, 81 000 Albi

Mardi 11 juin : 9h-12h  
Jeudi 20 juin : 14h -17h  
Mardi 25 juin : 14h-17h  
Mercredi 3 juillet : 9h-12h  
Mardi 9 juillet : 9h-12h  
Jeudi 11 juillet : 14h-17h

### Mairie de Marssac sur Tarn, rue Tonimarié, 81150 Marssac sur Tarn

Mardi 11 juin : 14h-17h  
Jeudi 20 juin : 9h-12h  
Mardi 25 juin : 9h-12h  
Mercredi 3 juillet : 14h-17h  
Mardi 9 juillet : 14h-17h

### Mairie de Puygouzon, 81990-La Cayrié

Jeudi 13 juin : 14h-17h  
Mardi 18 juin : 9h-12h  
Lundi 24 juin : 14h-17h  
Mercredi 3 juillet : 14h-17h  
Jeudi 11 juillet : 9h-12h

### Autres modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé via le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ([www.grand-albigeois.fr](http://www.grand-albigeois.fr)) ainsi que sur l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1291> accessible 7j/7j et 24h/24h.

- sur les registres d'enquête papiers mis à la disposition du public dans toutes les mairies de l'Agglomération ainsi qu'au siège administratif de l'Agglomération, à Saint-Juéry, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- par voie postale en adressant un courrier au président de la commission d'enquête du PLUi/PDA, à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Parc François Mitterrand – 81160, Saint-Juéry.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [plui@grand-albigeois.fr](mailto:plui@grand-albigeois.fr)

**Attention** : les observations et propositions reçues après le 12 juillet 2019 à 17h ne pourront pas être prises en considération par la commission d'enquête.